

**PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2024/II Du 11 avril 2024**

Département de la Moselle. Arrondissement de Sarrebourg

Conseillers élus : 15 – Conseillers en fonction : 12 – Conseillers présents : 9

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 04 avril 2024.

Séance du 11 avril 2024

Sous la présidence du Maire Stéphane ERMANN.

Présents : THOMAS Michel -- JAMBOIS Nathalie-- SANDONATO Jean-Claude-- ROSARIO Mike – MARCHAL André -- CHRISTEN Mireille– DELEBECQUE Morgan – LEROUX Fabrice

Absents : DEVANTAUX Didier -- BRADLEY Nathalie -- LIMON Angélique

Secrétaire de séance : SANDONATO Jean-Claude

ORDRE DU JOUR

DCM 2024/II/1Rapport sur l'eau 2023 du syndicat des eaux de Lorquin-Gondrexange

DCM 2024/II/2 Mise en conformité du système d'assainissement de la commune – Echange de terrains avec la CC-SMS

DCM 2024/II/3 Taux d'imposition 2024

DCM 2024/II/4 Présentation et vote du budget 2024

DCM 2024/II/5 Demande de subvention du collège « Les étangs » à Moussey

DCM 2024/II/1Rapport sur l'eau 2023 du syndicat des eaux de Lorquin-Gondrexange

Le service de l'eau étant géré en régie par le syndicat intercommunal des Eaux de Lorquin-Gondrexange, il est constitué d'un rapport unique sur le service d'eau.

Le maire présente le rapport, le conseil municipal après délibération l'adopte à l'unanimité.

DCM 2024/II/2 Mise en conformité du système d'assainissement de la commune – Echange de terrains avec la CC-SMS

Dans le cadre du projet de mise en conformité du système d'assainissement de la commune, réalisé par le bureau d'études BEREST, la CC-SMS se doit d'acquérir les parcelles destinées à accueillir le système de traitement des eaux usées.

Pour ce faire, il a été décidé d'échanger les parcelles suivantes :

- Parcelles appartenant à la commune : Parcelles 90 et 92 Section 10 pour une superficie respective de 39a21ca et 43a65ca pour une valeur de 4 800€
- Parcelles appartenant à la CC-SMS : Parcelles 10 et 155 Section 12 pour une superficie respective de 2ha38a80ca et 5ha41a35ca pour une valeur de 42 010€

Le présent échange est réalisé moyennant une soulte de 37 210€ à la charge de la commune.

La CC-SMS prendra à sa charge les frais de notaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Autorise le maire à échanger les terrains nécessaires à la réalisation de l'ouvrage de traitement des eaux usées,
- Autorise le maire à mener les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cet échange.

DCM 2024/II/3 Taux d'imposition 2024

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux à l'unanimité votent comme suit les taux des taxes communales à appliquer pour l'année 2024.

✚ Taxe foncière bâti	25.78%
✚ Taxe foncière non-bâti	34.56%
✚ Taxe d'habitation	13.23%

DCM 2024/II/4 Présentation et vote du budget 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2024 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Dépenses et recettes de FONCTIONNEMENT : 787 238.35€

Dépenses et recettes en INVESTISSEMENT : 445 450.69 €

Après avoir consulté les documents budgétaires, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

DCM 2024/II/5 Demande de subvention du collège « Les étangs » à Moussey

Après avoir examiné la demande de subvention sollicitée par le collège « Les étangs » à Moussey.

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser la somme de 100€ par enfant soit 300€ pour 3 enfants de Réchicourt le château participant à une sortie « classe Défense ».

Les crédits sont inscrits à l'article 65748 du budget de l'exercice 2024.